



Séance ordinaire du 8 juillet 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 8 juillet 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Était absente Madame Danièle Tremblay, poste no. 3

1 **RÉSOLUTION 2024-07-161** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2024-07-162** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour, avec les ajouts suivants :

6.7 Fin d'emploi de l'employé numéro 1

6.8 Fin d'emploi de l'employé numéro 2

6.9 Demande de représentation au sein du conseil d'administration du regroupement des Offices municipaux d'habitation des Laurentides

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024 **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024



Séance ordinaire du 8 juillet 2024

4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire

5. Période de questions

6. **Administration et ressources humaines**
 - 6.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de juin 2024
 - 6.2. Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
 - 6.3. Présentation du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur
 - 6.4. Confirmation de l'embauche de madame Sarah-Ann Rivet, à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement
 - 6.5. Autorisation d'élimination de documents municipaux périmés
 - 6.6. Autorisation à l'étude PFD Avocats, de mettre à exécution le jugement obtenu en faveur de la Municipalité, concernant les matricules 0257-77-6001 et 0159-43-6395

7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Autorisation de paiement et décompte no. 9 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet – agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
 - 7.2. Adoption du règlement numéro 2024-560 portant sur les feux extérieurs et pièces pyrotechniques
 - 7.3. Nomination de monsieur Alexandre Marleau à titre d'officier intérimaire, service sécurité incendie
 - 7.4. Octroi d'un contrat suite à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion-citerne autopompe incendie

8. **Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**
 - 8.1. Achat d'un camion 10 roues pour le service des travaux publics
 - 8.2. Offre de service de la firme Excavation Boldex Inc., pour le remplacement du réseau sanitaire sur la rue Maison-de-Pierre
 - 8.3. Octroi d'un mandat à Décoration Yvon Hubert & Fils Inc.
 - 8.4. Autoriser la directrice générale à déposer une demande au programme PRABAM (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux)



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

- 9.1. Adoption du règlement numéro 2024-559 amendant le règlement 2000-348 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires

10. Loisirs, culture et vie communautaire

11. Correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

3

**RÉSOLUTION 2024-07-163
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2024**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1

Maire

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1

**RÉSOLUTION 2024-07-164
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE JUIN
2024**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de juin 2024, au montant de 315 887,28 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

6.2 **RÉSOLUTION 2024-07-165**
CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT que le congrès 2024 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 26 au 28 septembre 2024, au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser monsieur Jacques Allard, maire, madame Danièle Tremblay, conseillère et madame Céline Chicoine, directrice générale, à assister au congrès 2024 de la FQM.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.3 **RÉSOLUTION 2024-07-166**
PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS
SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR

Monsieur le maire présente le rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur.

CONSIDÉRANT que conformément à *l'article 176.2.2 du Code municipal*, le conseil doit déterminer les modalités de diffusion de ce rapport.

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de procéder à la publication de ce rapport sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.4 **RÉSOLUTION 2024-07-167**
CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME SARAH-ANN
RIVET, À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET
ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de madame Sarah-Ann Rivet une période de probation de six (6) mois était prévue (résolution 2023-12-265);

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que madame Rivet satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

confirmer l'embauche de madame Sarah-Ann Rivet au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.5 **RÉSOLUTION 2024-07-168**
AUTORISATION D'ÉLIMINATION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX
PÉRIMÉS

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser l'élimination de documents municipaux périmés, tel que décrit sur la liste déposée par l'adjointe exécutive à la direction générale. Il est de plus résolu d'autoriser la dépense reliée à la destruction des documents par la Régie Intermunicipale des déchets de La Lièvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.6 **RÉSOLUTION 2024-07-169**
AUTORISATION À L'ÉTUDE PFD AVOCATS, DE METTRE À
EXÉCUTION LE JUGEMENT OBTENU EN FAVEUR DE LA
MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES MATRICULES 0257-77-60010
ET 0159-43-6395

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu gain de cause suite à une poursuite concernant des taxes foncières impayées pour les matricules 0257-77-60010 et 0159-43-6395

CONSIDÉRANT l'option possible de procéder à une vente sous contrôle de justice des immeubles situés respectivement au 45, rue de l'Hôtel-de-Ville et 98, chemin Jean-Baptiste Norbert à L'Ascension, afin de récupérer les frais dus à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser l'étude PFD Avocats à faire exécuter le jugement portant le numéro 560-22-006047-242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.7 **RÉSOLUTION 2024-07-170**
FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de procéder au congédiement de l'employé numéro 1, et ce, en date du 3 juillet 2024. (madame Marie-Claude Bélanger signifie son opposition)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

6.8 **RÉSOLUTION 2024-07-171**
FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Raymond a informé le conseil de son intention de prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT que monsieur Raymond est au service de la Municipalité depuis près de trente et un (31) ans et que celui-ci a exécuté ses fonctions avec rigueur et respect;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter le départ à la retraite de monsieur Pierre Raymond et nous tenons à le remercier pour toutes ses années de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.9 **RÉSOLUTION 2024-07-172**
DEMANDE DE REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU REGROUPEMENT DES OFFICES
MUNICIPAUX D'HABITATION DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT le côté inéluctable de la concrétisation du regroupement des Offices municipaux d'habitation des Laurentides ;

CONSIDÉRANT le fait que la municipalité maintient son désaccord avec la création de ce regroupement qui centralise des services dans une structure bureaucratique éloignée de la MRC qui risque d'appauvrir les services déjà difficiles à obtenir par la résidence Cyrille Lévesque ;

CONSIDÉRANT qu'aucune place dédiée n'est prévue pour les petites municipalités qui perdront ainsi leur voix et une possibilité de faire connaître leur réalité distincte, au sein du conseil d'administration de ce nouveau regroupement composé de 15 personnes, dont 9 représenteront les municipalités regroupées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de demander qu'au moins un siège du conseil d'administration soit réservé aux municipalités de moins de 1000 habitants afin qu'elles puissent défendre les droits des résidents des HLM dont les réalités et besoins peuvent être bien différents des plus grandes municipalités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.1 **RÉSOLUTION 2024-07-173**
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 9 À
L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION POUR
LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET
RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 9 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'approuver le décompte no. 9 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 512 018,31 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.2 **RÉSOLUTION 2024-07-174**
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-560 PORTANT SUR LES FEUX
EXTÉRIEURS ET PIÈCES PYROTECHNIQUES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le règlement numéro 2024-560 portant sur les feux extérieurs et pièces pyrotechniques, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.3 **RÉSOLUTION 2024-07-175**
NOMINATION DE MONSIEUR ALEXANDRE MARLEAU À TITRE
D'OFFICIER INTÉRIMAIRE, SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de nommer monsieur Alexandre Marleau à titre d'officier intérimaire, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie. Après la période de probation d'un (1) an, si le poste devient permanent, celui-ci sera confirmé par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.4 **RÉSOLUTION 2024-07-176**
OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES POUR
L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE AUTOPOMPE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion-citerne autopompe incendie;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission dans les



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

délais requis et que celle-ci est jugée recevable, soit :

Soumissionnaire	Montant \$ avant les taxes
Battle Shield	783 430 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'octroyer l'achat dudit camion à la compagnie Battle Shield au montant de 783 430 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à son offre déposée le 17 juin 2024 et aux conditions édictées dans l'appel d'offres. La présente résolution de même que les documents d'appels d'offres constituent le contrat entre les parties.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.1

**RÉSOLUTION 2024-07-177
ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES POUR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics d'avoir un camion 10 roues supplémentaire pour procéder efficacement à son déneigement et à tout autre type de travail des travaux publics;

CONSIDÉRANT une économie des dépenses d'opération et l'acquisition d'autonomie plus grande pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter la soumission de monsieur Sylvain Bélanger en date du 25 juin 2024 suite à l'appel d'offres numéro ASC-2024-02 pour l'achat d'un camion 10 roues de marque Freightliner 114SD, 2016, au montant de 229 950 \$ taxes incluses. Les fonds seront pris à même le fonds de roulement et des surplus non-affectés des années précédentes.

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement à la livraison du véhicule et à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2024-07-178
OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME EXCAVATION BOLDEX POUR
LE PROJET – REMPLACEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE SUR LA
RUE MAISON-DE-PIERRE**



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière par le programme TECQ 2018-2023;

CONSIDÉRANT les trois offres de services reçues pour le remplacement du réseau sanitaire sur la rue Maison-de-Pierre pour ledit projet, soit :

Excavation Boldex Inc.	411 247,09 \$
Excapro Excavation	420 135,48 \$
Inter Chantiers Inc.	517 871,58 \$

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Excavation Boldex Inc. pour le remplacement du réseau sanitaire sur la rue Maison-de-Pierre, au coût de 411 247,09 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.3

RÉSOLUTION 2024-07-179

AUTORISATION D'UN MANDAT À DÉCORATION YVON HUBERT & FILS INC. POUR LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT que d'un côté du garage la tôle déjà existante a été conservée, mais que celle-ci n'est pas de la même couleur que la nouvelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser la compagnie Décoration Yvon Hubert & Fils Inc., à procéder à la peinture dudit mur extérieur au montant de 7 250 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.4

RÉSOLUTION 2024-07-180

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRABAM

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention au programme PRABAM (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

**9.1 RÉSOLUTION 2024-07-181
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-559 AMENDANT LE
RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE RÉVISER
LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS INTÉGRÉS
D'HABITATION ET AUX LOGEMENTS ACCESSOIRES**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le règlement numéro 2024-559 amendant le règlement 2000-348 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logement accessoires, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11 CORRESPONDANCE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

**13 RÉSOLUTION 2024-07-182
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière



Séance ordinaire
du 8 juillet 2024

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire